

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.05.00 Convocation du 18.05.2000

Compte rendu affiché le 29 Mai 2000

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Objet : DOMMAGES AUX  
BIENS COMMUNAUX.**

**Présents :** MM. MEYER, MIGNOT, Mmes GUERIN, BOUHEY,  
MM. POINT, VERGNE, CHATUT et FAURE.

<b>Nombre de conseillers</b>
------------------------------

en exercice : 29
------------------

présents 20
-------------

votants 26
------------

Mmes ROUX, WYMAN, BROSSARD, VEYRIER,  
MM. GONDELAUD, PIANA, FORGET, RUMEAU,  
MACHURAT, DOUCET, Mlle MILLET, M. BELIN,  
Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. LAFFLY par M. MEYER - M. AUROY par  
Mlle VEYRIER - M. DOIZY par M. GONDELAUD -  
Mme CHEZEAUBERNARD par Mme BOUHEY -  
M. DUCRET par M. FAURE - Mme GASTREIN par  
M. WYMAN.

**Absents excusés :** MM. CHATELIER, MARCENDE et DUSSUD.

Monsieur l'Adjoint délégué explique qu'à la suite de négociations, le contrat d'assurances souscrit auprès des A.G.F. pour les dommages aux biens communaux sous le n° 10.894.794 est à remplacer, à effet immédiat, par le contrat n° 83.474.638.

Il indique que la prime et les garanties sont identiques. Seule est modifiée la durée du contrat qui a été fixée à deux ans dans le respect des dispositions du Code des Marchés. Cette durée devrait permettre d'établir les bases d'un cahier des charges nécessaire à une consultation.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Considérant la nécessité de disposer d'un contrat "*Dommages aux biens communaux*",
- Adopte avec effet immédiat le contrat n° 83.474.638 souscrit auprès des A.G.F. pour la couverture des dommages aux biens communaux,
- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire, et notamment la signature du contrat.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 mai 2000

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY